

**C** **Offices récepteurs** **C**

**OM** **DÉPARTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ** **OM**

**INTELLECTUELLE, MINISTÈRE DU**

**COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (OMAN)**

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Oman
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Arabe <sup>1</sup> ou anglais
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Arabe ou anglais
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	1
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique <sup>2,3</sup> ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT <sup>4</sup>
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, l'office applique à ces requêtes à la fois le critère du "caractère non intentionnel" et celui de la "diligence requise"
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Office australien des brevets, Office autrichien des brevets, Office des brevets et des marques des États-Unis, Office égyptien des brevets ou Office européen des brevets
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Office australien des brevets, Office autrichien des brevets, Office des brevets et des marques des États-Unis <sup>5</sup> , Office égyptien des brevets ou Office européen des brevets <sup>6</sup>

*[Suite sur la page suivante]*

<sup>1</sup> Si la langue dans laquelle la demande internationale est déposée n'est pas acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale (voir l'annexe D), le déposant devra remettre une traduction (règle 12.3 du PCT).

<sup>2</sup> Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

<sup>3</sup> Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, celui-ci doit être présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

<sup>4</sup> Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 2 juin 2016, pages 115 et suiv.

<sup>5</sup> L'office n'est compétent que si la recherche internationale a été effectuée par ses soins.

<sup>6</sup> L'office n'est compétent que si la recherche internationale a été effectuée par ses soins ou par l'Office autrichien des brevets.

**C** **Offices récepteurs** **C**

**OM** **DÉPARTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ** **OM**

**INTELLECTUELLE, MINISTÈRE DU**

**COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (OMAN)**

*[Suite]*

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie: Rial omanais (OMR)	
Taxe de transmission :	OMR 40	
Taxe internationale de dépôt <sup>7</sup> :	Équivalent en OMR de dollars des États-Unis	1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 <sup>e</sup> :	Équivalent en OMR de dollars des États-Unis	16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :		
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en OMR de dollars des États-Unis	218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en OMR de dollars des États-Unis	328
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(AT), (AU), (EG), (EP) ou (US)	
Taxe pour le document de priorité :	OMR 70	
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT :	OMR 200	
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié à Oman Oui, dans le cas contraire	
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout avocat ou juriste enregistré à Oman	
Renonciation au pouvoir :		
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Non	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Non	

<sup>7</sup> Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(1B)).  
(4 janvier 2021)